

Destinataires :

Mesdames et Messieurs les Président(e)s de club

Marcq-en-Barœul, le 04 novembre 2024

POLE ARBITRAGE

REF : CF/AB – n° 01/2025

OBJET : école d'Arbitrage 2025

SUIVI PAR : Christophe FOURNIER – christophe.fournier@fft.fr
Aurélië BRUYER – 06 83 39 16 98 – aurelie.bruyer@fft.fr

Mesdames, Messieurs les Président(e)s,

La Commission Régionale d'Arbitrage sur proposition du Pôle Arbitrage vous informe de la mise en place d'une nouvelle **école d'arbitrage à destination des jeunes, âgés entre 12 et 16 ans**.

L'objectif de cette école est de développer l'arbitrage en direction des jeunes, permettant ainsi aux clubs de disposer en leur sein de jeunes arbitres formés pour arbitrer les manifestations organisées dans le club mais aussi à la Ligue de pouvoir, lors de manifestations d'envergure, de disposer d'un vivier de jeunes arbitres qu'elle pourrait ainsi solliciter.

La formation :

- aura lieu **les 28 et 29 décembre 2024** sur un tournoi support de la Métropole lilloise
- sera dispensée par les arbitres les plus expérimentés de la Ligue
- est **entièrement prise en charge** par la Ligue des Hauts-de-France, repas midi et soir et boissons, à l'exception des frais de déplacements
- propose un hébergement pour les candidats étant éloignés de la métropole lilloise

Ce rassemblement se veut ludique et sera axé sur la découverte de l'arbitrage avec présentation des règles de base, l'étude d'une partie dirigée par un arbitre confirmé et l'arbitrage en ligne.

Nous vous invitons à nous retourner **avant le vendredi 29 Novembre 2024**, le bulletin-réponse et les autorisations ci-jointes en vous limitant à **deux jeunes de 12 à 16 ans**, dont le profil et les disponibilités sont compatibles avec le projet qui vous a été décrit. Ces jeunes doivent être motivés et s'engager à participer à la totalité de la formation.

Restant à votre disposition pour ton renseignement complémentaire, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs les Président(e)s, à nos très sincères salutations sportives.

Christophe FOURNIER,
Responsable du Pôle Arbitrage,



BULLETIN REPONSE A RENVOYER AVANT LE Vendredi 29 novembre 2024

Nom du club : _____ N° de club : 56 _____

Candidats proposés à l'école d'arbitrage :

	1 ^{er} candidat	2 ^{ème} candidat
Nom / prénom		
Adresse complète		
Numéro de téléphone		
Date de naissance		
Adresse mail valide		
Numéro de licence		
Signature obligatoire des Parents		
<p>Dans le cadre de la mise à jour de nos différents supports numériques, autorisez-vous la Ligue à diffuser vos données personnelles (mail et téléphone) sur notre site internet.</p> <p style="color: blue;">OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/></p>		

Date : _____

Nom et signature du Président de club :

AUTORISATION DE SOINS D'HOSPITALISATION

Je soussigné(e) :

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Agissant en qualité de : Père – Mère – Tuteur – Tutrice (Rayer les mentions inutiles)

Du jeune : _____

Date de naissance : ____ / ____ / ____

Autorise les organisateurs de la formation « Jeunes Arbitres » qui se déroule du samedi 28 au dimanche 29 décembre 2024 à la Ligue des Hauts-de-France à Marcq-en-Barœul et sur le lieu du tournoi support, à mettre en œuvre les traitements médicaux et chirurgicaux qui peuvent être reconnus nécessaires par le Médecin.

Fait à _____ Le ____ / ____ / ____

Signature :

A retourner **OBLIGATOIREMENT** avec le bulletin d'inscription. Attention, tout jeune qui se présenterait sans l'autorisation ne pourrait prendre part à ce stage.

AUTORISATION PARENTALE

Monsieur (Père) : _____

Madame (Mère) : _____

Demeurant : _____

Téléphone des parents : Père : ___ / ___ / ___ / ___ / ___

Mère : ___ / ___ / ___ / ___ / ___

Autorise ma fille / mon fils : _____

Né(e) le : ___ / ___ / ___

à participer à la formation « Jeunes Arbitres » qui se déroule du samedi 28 au dimanche 30 décembre 2024 à la Ligue des Hauts-de-France à Marcq-en-Barœul, et sur le lieu du tournoi support.

Fait à _____ Le ___ / ___ / ___

Signature :

A retourner **OBLIGATOIREMENT** avec le bulletin d'inscription. Attention, tout jeune qui se présenterait sans l'autorisation ne pourrait prendre part à ce stage.